

Partage de biens mobiliers

Par cipolla, le 10/09/2019 à 20:41

Chère Mons/madame

ma belle mére viens de deceder sans testament il y a trois soeurs et un frère les deux soeurs sont proprietaire de la nu proprieté ayant acheté les parts de la soeur e du frére ma dans la maison il y a beaucu

oup des meubles de valeur et objet. le deux soeurs ce sont accordéé pour prendere chacun des meubles et aussi une bague acheté chez Fred un gros diamant et un rubis, ma femme qui a un handicap moteur donc ne peux pas etant loin a Rennes se rendre pres de Paris donc le deux soeurs sans aucune accordsl'une prend un lit sculté main du 16 siecle plus un lit a balqaquin plus un Piano Gaveau et on dit a ma femme que l'aura sa part après vente des autres meubles. Ma femme etant handicapé ha le sentiment d'une grossr injustice.

merci de me repondre et si possible me dire que doit telle faire per avoir justice prendre un avocat? un notaire.

Merci beaucoup pour votre aide

Mons et Madame spinelli

Par youris, le 11/09/2019 à 11:01

bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat, qui pourra faire un courrier aux autres héritiers ainsi qu'au notaire en charge de la succession, contestant le partage des biens meubles.

salutations